

Gemeng **Feulen**



# AVIS

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1998, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la commune de Feulen a arrêté :

- par sa décision du 2 mai 2023 le  
**Règlement-taxe relatif au service de transport de nuit Night Card Feulen**
- par sa décision du 20 juillet 2023 le
- **Règlement communal relatif au transport scolaire**

Lesdits règlements entrent en vigueur trois jours après leur publication par voie d'affiches dans la commune de Feulen.

Les textes desdits règlements sont à la disposition du public à la maison communale à Niederfeulen.

Feulen, le 12 septembre 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le bourgmestre,

A large, stylized signature in blue ink, written over a horizontal line.

le secrétaire,

A smaller, stylized signature in blue ink, written over a horizontal line.